

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE L'OUTRE-MER ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Décret n° 2008-465 du 15 mai 2008 pris pour l'application des articles 9 et 9-1 de la loi n° 88-227 du 11 mars 1988 relative à la transparence financière de la vie politique (rectificatif)

NOR : IOCA0811362Z

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 mai 2008, édition électronique, texte n° 7, et édition papier :

Page 8153, 2^e colonne, article 1^{er}, 4^e ligne :

Au lieu de : « 74 818 078,89 euros. »,

Lire : « 74 818 455,33 euros. ».

Même page, même colonne, même article, 8^e ligne :

Au lieu de : « ... 34 685 874,89 euros »,

Lire « ...34 686 251,33 euros. » ;

Page 8156, annexe I, 5^e colonne, avant-dernière ligne :

Au lieu de : « 362 557 »,

Lire : « 362 933,57 ».

Même page, même annexe, même colonne, dernière ligne :

Au lieu de : « 34 685 874,89 »,

Lire : « 34 686 251,33 ».